



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 mars 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Départ après la délibération n°28
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
9	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
10	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET-DU-LAC	T	SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Arrivé après la délibération n°31 - Pouvoir de Louis ALLARD
15	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
16	MOTZ	T	CLERC Daniel	
17	MOUXY	T	PERSON Armelle	
18	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
19	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	Arrivé après la délibération n°26
20	SAINT-OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
21	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
22	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
23	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Olivier ROGNARD
24	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
25	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	
26	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

22 communes présentes

Absents excusés :

GRESY-SUR-AIX

MAITRE Florian



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 février 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 33 Année : 2026

Exécutoire le : 06 MARS 2026

Publiée / Notifiée le : 06 MARS 2026

Visée le : 05 MARS 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché 25051 – Prestation d'assistance au recrutement et évaluation de candidatures internes et externes pour Grand Lac et son CIAS - Attribution

Monsieur le Président rappelle que la communauté d'agglomération Grand Lac porte une attention toute particulière à son process de recrutement. A ce jour, les différentes phases qui le composent en font un process exigeant mais gage de sécurisation de ces recrutements.

Dans un souci de qualité des recrutements et d'efficacité, il est ainsi fait recours à une aide externe à la décision de recrutement sous la forme d'évaluations de candidature, pour la majorité des postes permanents (indépendamment du niveau de responsabilité), et d'assistance complète au recrutement (très ponctuellement dans le cadre de postes à enjeux particuliers ou en forte tension).

Au vu des seuils de dépenses, une consultation (appel d'offres ouvert) a été lancée pour des prestations d'assistance au recrutement et évaluation de candidatures internes et externes.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre d'une convention de groupement de commandes avec le CIAS approuvée par le Bureau du 7 octobre 2025.

Les prestations attendues sont de 3 ordres :

- Assistance complète au recrutement sur des métiers stratégiques ou en forte tension en approche directe et par annonce (mobilisation très ponctuelle) ;
- Évaluation de candidatures internes et externes sur des postes permanents dans le cadre de jury de recrutement organisés en présentiel au sein de la collectivité (mobilisation pour la plupart des recrutements sur postes permanents) ;
- Evaluation du potentiel d'évolution professionnelle dans le cadre de projets de mobilité interne (mobilisation ponctuelle dans le cadre de prise de responsabilité technique ou de management).

Il s'agit d'une procédure dans le cadre d'un appel d'offre ouvert concernant un accord cadre à bons de commande dont la durée initiale est fixée à 1 an, reconductible 3 fois.

Les estimations étaient établies à :

Structures	Estimation annuelle (€ HT)
GRAND LAC	120 000 €
CIAS	30 000€

La limite de réception des offres a été fixée au lundi 9 février 2026. 8 offres ont été reçues.

Au vu des critères d'attribution (40% prix - 60% valeur technique), la commission d'appel d'offres réunie le 24 février 2026 propose de retenir l'offre ci-après :

Prestataire	Montant DQE (€ HT)	Maximums annuels € HT
GPS Interfaces	125 600€ HT	- Grand Lac : 120 000€ HT - CIAS : 30 000€ HT

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service commande publique.

Les crédits Grand Lac sont ouverts sur le budget 2026.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché à l'entreprise précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec l'entreprise indiquée.

Aix-les-Bains, le 3 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 33 |
| - Présents : 25 |
| - Présents et représentés : 28 |
| - Votants : 28 |
| - Pour : 28 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 33 : Marché 25051 - Prestation d'assistance au recrutement et évaluation de candidatures internes et externes pour Grand Lac et son CIAS - Attribution

Date de transmission de l'acte : 05/03/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 05/03/2026

Numéro de l'acte : d5794 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260303-d5794-DE

Date de décision : 03/03/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)